

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 3

L'an 2024, le jeudi 28 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 15/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/03/2024.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusés ayant donné procuration : M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme BOULAIN Anne,

Excusés : Mme PLESSIS Clémentine, M. ANDRÉ Vincent

A été nommée secrétaire : Mme ROBIN Elisabeth

2024-21 Délibération tirant le bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Énergie, et notamment son article L.141-5-3 ;

Vu la délibération n°2024-07 du 22/02/2024 arrêtant les modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Vu la synthèse des éléments issus de la concertation sur le registre,

Le Maire entendu,

Considérant que dans le cadre posé par l'article L. 141-5-3 du Code de l'Énergie, la commune a lancé une concertation préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Considérant que dans le cadre de cette concertation, les modalités suivantes ont, conformément à la délibération n°2024-07 susvisées, été respectées :

Un dossier d'information sur les ZA EnR envisagées par la commune était consultable en Mairie du lundi 26 février 2024 au vendredi 15 mars 2024, information par voie de presse, site internet de la commune et Intramuros. Elle a été complétée au fur et à mesure des études et échanges avec le public. Un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Considérant qu'une seule consultation a été faite par une personne hors commune, membre d'association favorable à l'éolien, ayant consigné des observations positives sur la possibilité d'implantation d'une zone éolienne sur la commune,

Considérant que le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération, démontre que la commune a respecté les modalités qu'elle avait définies ;

Considérant que les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables définis après concertation sont présentes dans le document annexe à la présente délibération Considérant que ces projets de zones répondent aux principes directeurs posés par les dispositions 1° à 6° de l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

Considérant qu'il revient en conséquence au conseil municipal d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables afin que le maire puisse les transmettre au Référént Préfectoral Unique du département de la Mayenne et à la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé d'arrêter les zones d'accélération des énergies renouvelables de la façon suivante :

Zones d'accélération présentées sur le dossier de consultation annexé :

- Solaire Photovoltaïque en toiture,
- Solaire Photovoltaïque au sol
- Solaire Photovoltaïque en ombrières
- Solaire Thermique
- Éolien
- Bois-Énergie
- Géothermie
- Méthanisation : pas de projet connu sur la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le bilan de la concertation annexe à la présente délibération,

Article 2 : Identifie les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 3 : Charge le Maire de transmettre les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération aux services de Laval Agglomération. Elles seront accompagnées des identifiants du Compte sur le Portail Cartographique des Énergies Renouvelables et de la présente délibération afin que Laval Agglomération puisse transmettre les données au Référent Préfectoral Unique du département de la Mayenne.

Adopté à la majorité, 14 pour, 3 abstentions : Messieurs GOBBE Thierry, GAMBERT Éric et BARDOU René.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

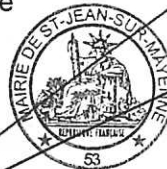
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

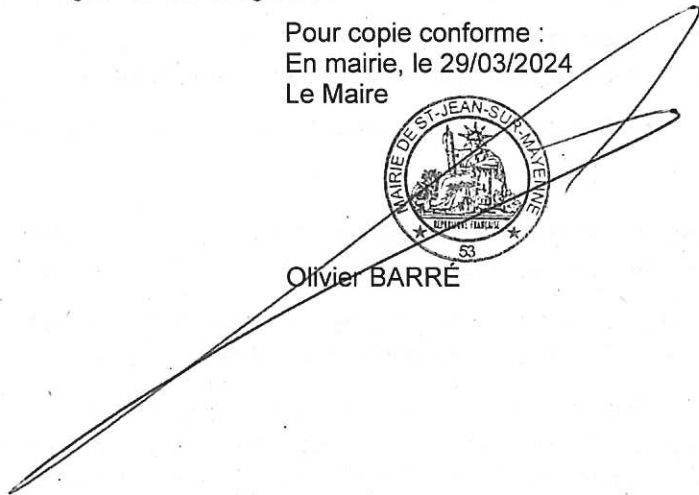
La secrétaire
Élisabeth ROBIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 29/03/2024
Le Maire



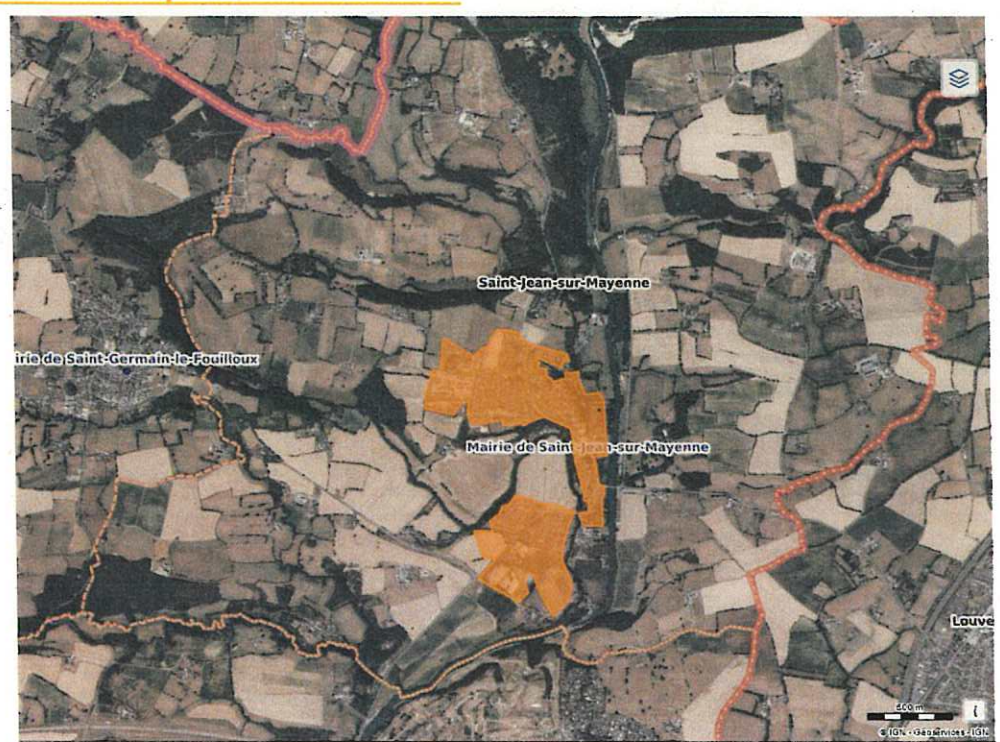
Olivier BARRÉ



Proposition de ZA EnR pour la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne

2. Solaire Photovoltaïque en toiture
3. Solaire Photovoltaïque au sol
4. Solaire Photovoltaïque en ombrières
5. Solaire Thermique
6. Éolien
7. Bois-Énergie
8. Géothermie
9. Méthanisation : pas de projet connu sur la commune

- Solaire Photovoltaïque en toiture -



Solaire Photovoltaïque au sol -

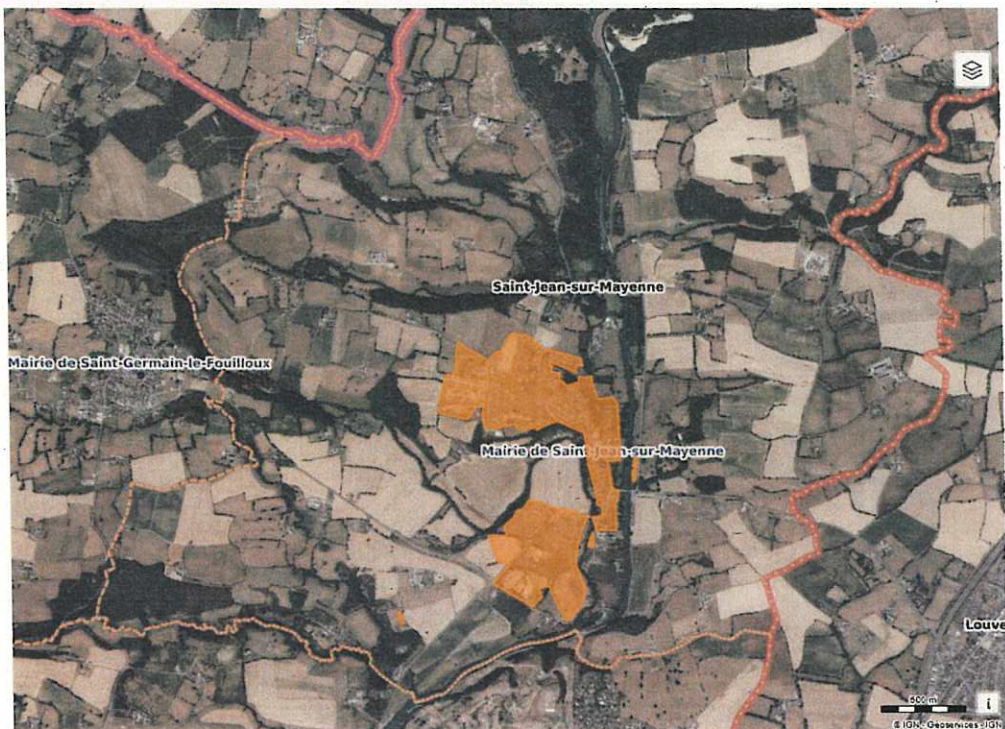


Décembre 2023

Proposition de Zones d'Accélération EnR

3

- Solaire Photovoltaïque en ombrières -

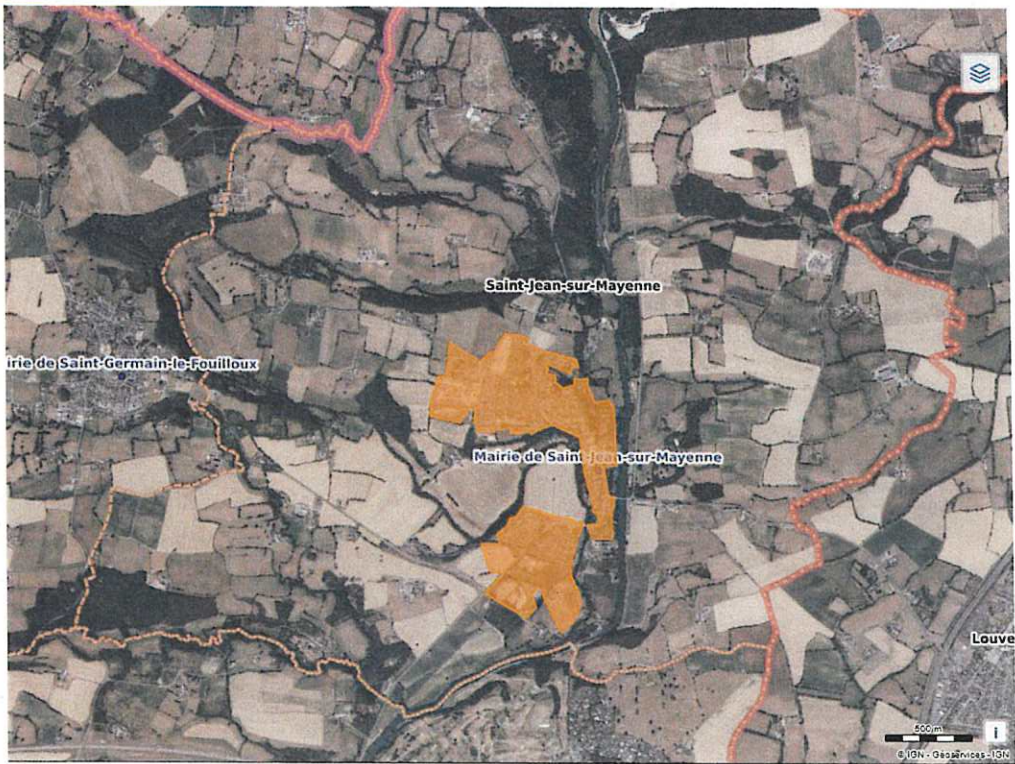


Décembre 2023

Proposition de Zones d'Accélération EnR

4

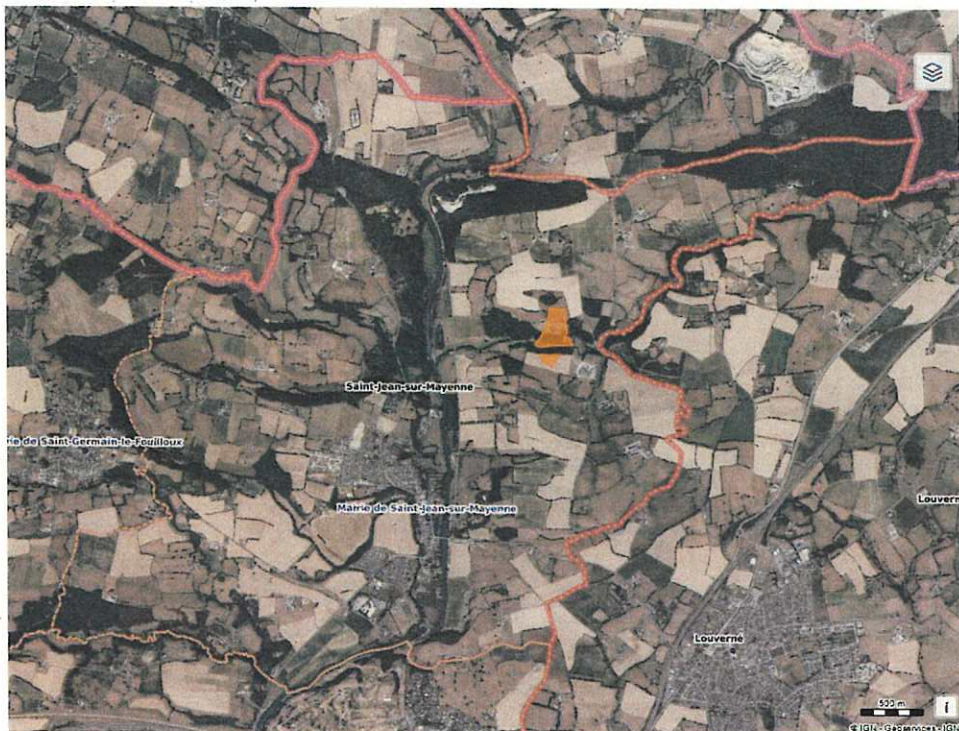
- Solaire Thermique -



Décembre 2023

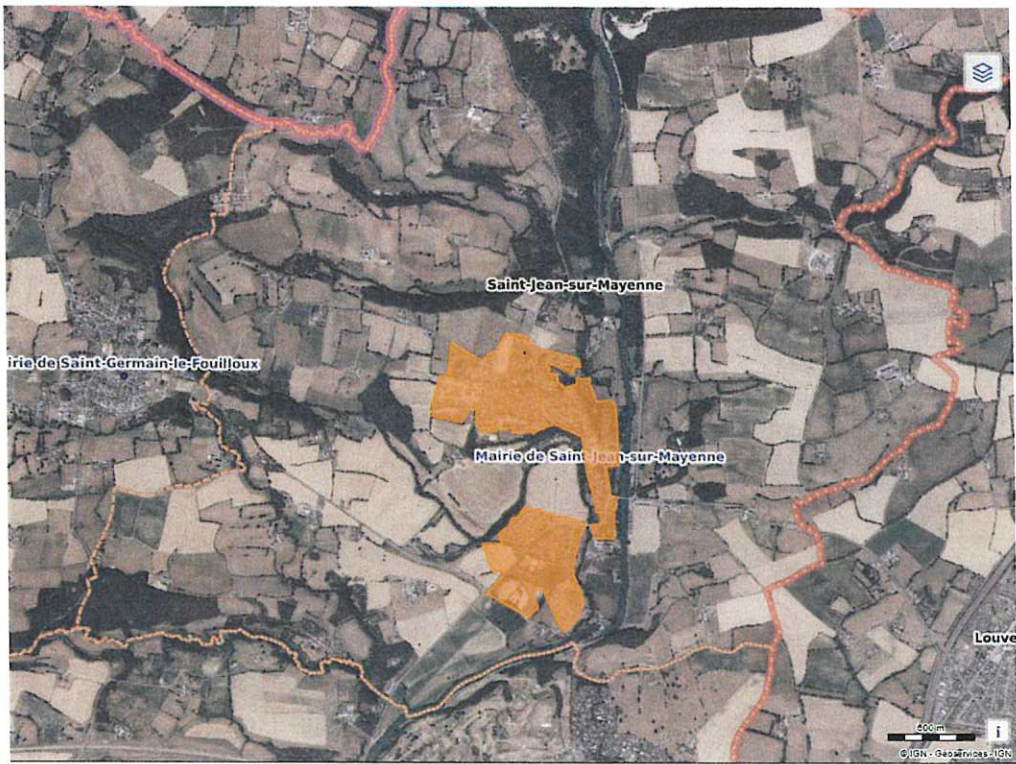
Proposition de Zones d'Accélération EnR

- Éolien -



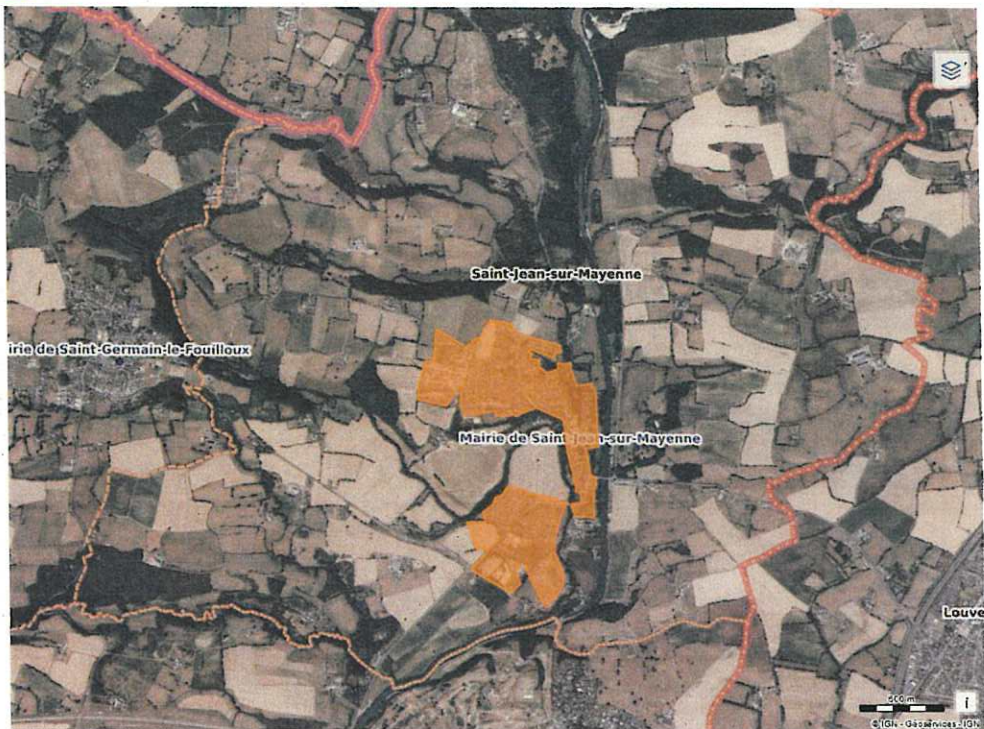
Décembre 2023

Proposition de Zones d'Accélération EnR



Décembre 2023

Proposition de Zones d'Accélération EnR



Décembre 2023

Proposition de Zones d'Accélération EnR

- Méthanisation -

- Pas de projet connu sur la commune